

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

DELIBERATION N°CP2025- 04/4/16 DOSSIER N°6854	COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 - SUBVENTIONS
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 -
SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-04/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après d'un montant total de **3 195 €** :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Claude Chabrol – AHUN	3 ^{ème} 1 et 2	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	39	28/03/2025	670 €
	5 ^{ème} 1 et 2	Centre d'interprétation du patrimoine – Hôtel Lépinat - CROZANT	44	06/06/2025	525 €
Jean Monnet – BENEVENT L'ABBAYE	6 ^{ème} A	Rivière Le Pic – ST PARDOUX MORTEROLLES	22	15/05/2025	300 €
	6 ^{ème} B	Rivière Le Pic – ST PARDOUX MORTEROLLES	22	22/05/2025	300 €
	4 ^{ème} A et B	Etang des Landes – LUSSAT	50	01/04/2025	550 €
Jean Zay – CHAMBON SUR VOUEIZE	5 ^{ème} A et B	Archives départementales de la Creuse – GUERET	51	13/03/2025	225 €
	4 ^{ème} A et B	Cité de la Tapisserie – AUBUSSON	46	18/04/2025	375 €
Jules Marouzeau – GUERET	5 ^{ème} 4, Eco délégués et Club E 3P	Pôle des énergies – BOURGANEUF	37	14/02/2025	250 €
TOTAL			311	/	3 195 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET